

Réf: Dossier N° 137635

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DE FABRICATION DE PRODUITS D'ELEVAGE ET DE COMMERCIALISATION SARL » en abrégé « S.I.F.A.P.E.C. SARL »

Siège social Abidjan, Songon, ABIDJAN SONGON VILLAGE  
AYEWAI, a 10 M DE LA MAIRIE, Lot 06, Ilot 02

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 23/08/2022, et enregistrés au CEPICI le 24/08/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DE

FABRICATION DE PRODUITS D'ELEVAGE ET DE

COMMERCIALISATION SARL » en abrégé « S.I.F.A.P.E.C. SARL »

Objet : FABRICATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES DES, ANIMAUX(VOLAILLES,BETAILES, DES PORCS), ACHAT ET VENTE DE POISSONS ET VIANDES CONGELEES, ELEVAGE D'ANIMAUX(VOLAILLES, BETAILES, PORCS), PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE POUSSINS, REALISATIONS ET COMMERCIALISATION DE MAIS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tous ou partie des bien sociaux.

- La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou société ivoirienne ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou susceptibles d'en assurer le développement

Capital social 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et

entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Songon, ABIDJAN SONGON VILLAGE  
AYEWAI, a 10 M DE LA MAIRIE, Lot 06, Ilot 02

Dirigeant(s) : M ABOUA CARL-FULGENCE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-07978 du 06/09/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°40234/GTCA/RC/2022 du 06/09/2022

